

Initiative de jonction écoles-collèges-milieu de travail (IJECT)-

Repères pour le financement des cours à double reconnaissance de crédit

Les priorités pour les cours à double reconnaissance sont décrites dans les [Lignes directrices pour les activités, les forums et le programme à double reconnaissance de crédit \(DRC\) de l'Initiative de jonction écoles-collèges-milieu de travail \(IJECT\)](#). Le financement est limité et les équipes de planification régionale (EPR) sont encouragées à prioriser les programmes demandés, avec une justification appropriée. Les dépenses devraient être raisonnables et appropriées pour l'utilisation des fonds publics. Les EPR sont encouragées à se réunir régulièrement pour examiner leurs besoins en matière de programmes à double reconnaissance de crédit (DRC) et sont également encouragées à utiliser les données sur les élèves (élèves réels par rapport aux élèves approuvés, taux de persévérance et taux de réussite) ainsi que les données financières des années précédentes pour prendre des décisions.

Le financement de l'IJECT couvre les frais de prestation aux conseils scolaires de district et aux collèges. "Aucuns frais de scolarité ni frais de programme d'apprentissage en classe ne sont exigés des élèves ni des écoles secondaires où les élèves sont inscrits."¹

Le financement du programme à double reconnaissance de crédit est demandé par le biais du système en ligne du gouvernement, *Solution améliorée de collecte des données* (SACD) par les équipes de planification régionale. La SACD génère des repères lorsque le mode de prestation est sélectionné sur la page des « Cours ».

Le financement des programmes à double reconnaissance de crédit ne peut pas être transféré des programmes à DRC au financement des activités/forums ou au financement de l'EPR.

"Les élèves inscrits aux programmes à double reconnaissance de crédit sont des élèves du secondaire de leur conseil scolaire^{2,3} et doivent être traités avec le même niveau de soin et d'attention que tout autre élève du secondaire."⁴

Par conséquent, les subventions par élève des *Subventions pour les besoins des élèves* (SBE) financent les soutiens aux élèves du conseil scolaire et les enseignantes et enseignants à double reconnaissance de crédit. Pour plus d'informations, voir les pages 12 et 13 du document [Programmes à double reconnaissance de crédit : Politique et exigences du programme 2020](#).

¹ Programmes à double reconnaissance de crédit : Politique et exigences du programme 2020, page 8

² Ceci inclut les écoles provinciales et le Consortium Centre Jules-Léger.

³ Les élèves des écoles secondaires des Premières Nations sont éligibles à participer au cas par cas.

⁴ Programmes à double reconnaissance de crédit : Politique et exigences du programme 2020, pages 12 et 13

Financement repère

Fourni par élève, par cours, en fonction du type de cours, du mode de prestation et du lieu.

* Note : Pour les cours à double reconnaissance de crédit au niveau collégial au-delà de 42 heures, il n'y a pas de financement supplémentaire et la valeur du crédit n'augmente pas au-delà de 1,0. Pour les cours offerts par le collège avec moins de 42 heures, le financement est calculé au prorata.

Repères de conseil

| Mode de prestation | Repère de conseil |
|--|----------------------------|
| Cours du collège | 200 \$ par élève par cours |
| Formation en apprentissage de niveau 1 | 400 \$ par élève |

Les dépenses du programme à double reconnaissance de crédit suivantes sont incluses dans le financement repère de conseil :

- Coordination et planification du projet
- Rencontres et administration
- Suivis, contrôle, rapports
- Déplacement et stationnement des enseignantes et enseignants à double reconnaissance de crédit sur le lieu de livraison du cours.
- Jusqu'à 200 \$ par élève pour les manuels pour les programmes de formation en apprentissage de niveau 1.

Repères du collège

| Mode de prestation | Lieu | Type de cours | Repère du collège |
|-----------------------|-------------------------|--|-------------------|
| Offert par un collège | | Regroupés Technologie, métiers, santé – Cours en laboratoire | 1 200 \$ |
| | Collège | | |
| | Collège | Tous les autres cours | 753 \$ |
| | École secondaire | Tous les cours | 585 \$ |
| | En ligne | Tous les cours | 585 \$ |
| | Communauté ¹ | Tous les cours | 585 \$ |
| Enseigné en équipe | | Regroupés Technologie, métiers, santé – Cours en labo | 994 \$ |
| | Collège | | |
| | Collège | Tous les autres cours | 765 \$ |
| | École secondaire | Tous les cours | 585 \$ |
| | En ligne | Tous les cours | 585 \$ |
| | Communauté ² | Tous les cours | 585 \$ |

Les dépenses du programme à double reconnaissance de crédit suivantes sont incluses dans le repère du collège :

- Coordination et planification du projet
- Coûts pour les professeurs et chargés de cours
- Frais d'administration du collège
- Coûts d'exploitation des installations
- Fournitures pédagogiques, y compris les manuels, à l'exception des programmes de niveau 1 qui reçoivent jusqu'à 200 \$ dans le cadre du repère du Conseil.
- Frais afférents des élèves et transcription.
- Suivis, contrôle, rapports
- Services de soutien aux élèves
- Certifications
- Développement de cours
- Célébrations et remises de diplômes

⁵ Veuillez sélectionner le mode de prestation “offert par un collège à une école secondaire” dans la SACD

⁶ Veuillez sélectionner le mode de prestation “enseigné en équipe à l'école secondaire” dans la SACD

Repères du collège pour les programmes d'apprentissage de niveau 1

Les repères du collège pour la formation en apprentissage de niveau 1 à DRC en salle de classe varient selon si le programme a été approuvé par le MTIFDC, tel qu'indiqué dans la partie « Détails sur le programme », de même que selon le mode de prestation et le lieu de livraison, sélectionnés dans la partie « Renseignements sur le cours ».

Les programmes dont les agents de formation ne sont pas des collègues ne reçoivent pas le repère du collège.

| Mode de prestation | Lieu | Groupe cible | Repère du collège | Notes |
|------------------------|------------------|--------------------------|--|--|
| Offert par un collègue | Collège | PAJO (MTIFDC) | 175 \$ | Le MTIFDC paie directement le collège, y compris les frais pour la formation en apprentissage. |
| | | PGC ⁷ (IJECT) | | L'IJECT finance par le biais de l'EPR, y compris les frais pour la formation en apprentissage. |
| Enseigné en équipe | Collège | PAJO (MTIFDC) | | Le MTIFDC paie directement le collège, y compris les frais pour la formation en apprentissage. |
| | | PGC (IJECT) | | L'IJECT finance par le biais de l'EPR, y compris les frais pour la formation en apprentissage. |
| Offert par un collègue | Communauté | PAJO (MTIFDC) | | Le MTIFDC paie directement le collège, y compris les frais pour la formation en apprentissage. |
| | | PGC (IJECT) | | L'IJECT finance par le biais de l'EPR, y compris les frais pour la formation en apprentissage. |
| Offert par un collègue | École secondaire | Tous | 125 \$ plus les coûts pour l'enseignement par les professeurs/chargés de cours | Frais additionnels pour l'enseignement par les professeurs/chargés de cours – 125 \$/heure d'enseignement inclus dans le calcul du financement repère du collège |
| Enseigné en équipe | École secondaire | | | Frais additionnels pour l'enseignement par les professeurs/chargés de cours – 125 \$/heure d'enseignement inclus dans le calcul du financement repère du collège |

| | | | | |
|--|------------------|--|--------|--|
| Enseigné par une enseignante ou un enseignant de l'école secondaire avec supervision du collègue (AFA) | École secondaire | | 233 \$ | |
|--|------------------|--|--------|--|

Le financement de la formation en apprentissage de niveau 1 en salle de classe couvre la prestation des programmes d'apprentissage. Ces programmes peuvent être financé de deux façons:

1. Le financement de la formation en apprentissage en salle de classe du MTIFDC est versé directement au collègue avec l'approbation du bureau local du MTIFDC.
2. Le financement de la formation en apprentissage de niveau 1 en salle de classe de l'IJECT est versé à l'EPR avec l'approbation de l'IJECT - pour les élèves faisant partie du principal groupe cible uniquement.

Des formulaires d'approbation supplémentaires doivent être signés et soumis pour les programmes de niveau 1. Les demandes de programmes à double reconnaissance de crédit de niveau 1 seront examinées une fois que cette documentation supplémentaire aura été soumise. Veuillez consulter les [Lignes directrices pour les activités, les forums et le programme à double reconnaissance de crédit \(DRC\) de l'Initiative de jonction écoles-collèges-milieu de travail \(IJECT\)](#).

Demandes de financement divers

Pour tous les modes de prestation

- Mesures d'accessibilité pour les élèves ayant un handicap (p. ex, traducteur en langue des signes, version en braille d'un manuel scolaire) lorsque le coût ne peut être assumé par le conseil scolaire ou le collègue
- Vérification des antécédents criminels pour les professeurs/chargés de cours qui offrent des programmes à double reconnaissance de crédit dans les écoles secondaires
- Excursions scolaires requises exclusivement dans le cadre du programme d'études du cours collégial lorsque le repère est insuffisant
- Financement limité pour l'équipement de sécurité personnelle (lunettes, bottes, protections auditives, uniformes) pour les cours offerts par le collègue ou les programmes de niveau 1 destinés aux élèves du principal groupe cible

Certains modes de prestation sont éligibles à des demandes de financement divers supplémentaires :

Pour L'École au collège (L'ÉAC)

- Soutiens en *Accompagnement L'ÉAC*
Les EPR doivent demander ce financement pour chaque élève du programme L'ÉAC.
 - Trois conversations de groupe par classe (# de classes x 45 \$)
 - Conversations de suivi individuelles par élève
 - 4 heures par élève (# d'élèves x 4 heures x 45 \$)
 - Développement professionnel et rapport pour les conseillers des collèges (huit heures x nombre de classes x 45 \$)
 - Matériel pour les ateliers (20 \$ x nombre d'élèves)
- Location d'une salle pour le programme L'ÉAC - jusqu'à 10 500 \$ par salle et par semestre, sur la base d'une moyenne de 18 élèves par classe.

Pour les cours du soir et l'école à l'été

- Financement des enseignantes et enseignants des cours d'été à double reconnaissance de crédit au taux horaire du conseil scolaire de district (110 heures)
- Financement d'une enseignante ou un enseignant du soir pour le programme à double reconnaissance de crédit au taux horaire du conseil scolaire de district (90 heures)

Pour les cours à double reconnaissance de crédit pour adultes (DRCA)

- Soutiens en *Accompagnement DRCA*
Les EPR doivent demander ce financement pour chaque élève du programme DRCA.
 - Trois conversations de groupe par classe (# de classes x 45 \$)
 - Conversations de suivi individuelles par élève
 - 4 heures par élève (# d'élèves x 4 heures x 45 \$)
 - Développement professionnel et rapport pour les conseillères et conseillers des collèges (huit heures x nombre de classes x 45 \$)
 - Matériel pour les ateliers (20 \$ x nombre d'élèves)
- Financement des enseignantes et enseignants de la double reconnaissance de crédit pour adultes au taux horaire du conseil scolaire de district (90 heures) - sauf s'il est fourni par les SBE à l'école de jour pour adultes.

Pour les cours à double reconnaissance offerts en laboratoire à l'école secondaire

- Financement du matériel consommable requis dans le cadre du programme d'études du cours du collège.

Pour les cours à double reconnaissance de crédit offerts dans la communauté

- Location de l'espace pour les cours offerts dans la communauté avec une ventilation détaillée dans la rubrique Divers (coût par semaine x nombre de semaines).
- Pour les cours en laboratoire, matériel consommable requis par le programme d'études du cours du collège.

Pour les programmes à double reconnaissance de crédit de niveau 1

- Le repère de conseil de 400 \$ comprend 200 \$ par élève pour les manuels et le matériel pédagogique. Le coût des manuels et du matériel pédagogique qui dépasse ce montant peut être demandé comme une dépense diverse.
- Les activités de *Soutiens aux transitions de niveau 1*

Les EPR doivent demander ce financement pour chaque élève de niveau 1 à double reconnaissance de crédit. Veuillez demander cette activité dans la section Divers du système de la SACD, sans repère.

La formule pour cette activité est la suivante :

- Trois conversations de groupe par classe (# de classes x 45 \$)
- Conversations de suivi individuelles par élève
 - 4 heures par élève (# d'élèves x 4 heures x 45 \$)
- Développement professionnel et rapports pour les conseillères et conseillers des collèges (huit heures x nombre de classes x 45 \$)
- Matériel pour les ateliers (20 \$ x nombre d'élèves)

Demandes de transport

Les coûts de transport ne sont pas pris en compte dans les repères et doivent faire l'objet d'une demande sur la page « Financement du transport » de la SACD, accompagnée d'une justification détaillée.

Transport des élèves :

- Les demandes doivent se concentrer sur les méthodes les plus efficaces et rentables disponibles.
- Le transport vers les sites de travail ne sera approuvé que si le travail sur le site est lié exclusivement au cours du collège.

Frais de déplacement des professeurs/chargés de cours :

- Le déplacement pour les cours à double reconnaissance de crédit offerts dans les écoles secondaires ou dans la communauté sera approuvé au taux kilométrique du ministère de l'Éducation (0,40 \$ pour le sud de l'Ontario, 0,41 \$ pour le nord de l'Ontario).

Veillez contacter David Armstrong davidarmstrong@ontariodirectors.ca si vous avez des questions.